



Vie du village

Enfance

Environnement

Associations

Actualités

L'écu d'argent



Sommaire

Vie du village

- 2 Sommaire
- 2 Renseignements administratifs
- 3 Le mot du Maire
- 4 Compte administratif, budget
- 5 Travaux
- 7 Plan communal de sauvegarde
- 8 Animations
- 9 Sportifs méritants
- 10 Les baux de chasse
- 11 Illiwap, l'école à la mairie
- 12 Patrimoine

Environnement

- 14 Protéger notre patrimoine forestier
- 15 Brigade verte
- 16 Les animaux de notre forêt
- 18 Urgence climatique
- 19 Environnement divers

Enfance

- 20 École
- 21 SIGES

Associations

- 22 Le Verger de Walheim
- 23 Donneurs de sang
- 24 Cawal'Tag
- 25 Club de l'amitié / De fil et de cœur
- 26 Amis des chats d'Alsace
- 27 UNC
- 28 Conseil de fabrique
- 29 Histoire et Mémoire d'Alsace / Belarot 21

Actualités

- 30 Etat civil
- 32 Usages et règles / Salle polyvalente
- 34 Informations pratiques
- 35 Économie locale



Mairie de Walheim
 1 Rue de la Gare
 68130 Walheim
 Téléphone 03 89 40 98 42
 mairie@walheim.fr
 www.walheim.fr

Ouverture du secrétariat
 Mardi 9 h à 12 h / 15 h à 17 h
 Mercredi 9 h à 12 h
 Jeudi 15 h à 19 h
 Vendredi 15 h à 17 h

Permanence du Maire
 (sur rendez-vous)

Conception, rédaction et réalisation :
 Commission communication, avec le
 concours du Conseil Municipal,
 du Secrétariat de mairie de Walheim
 et des associations
 Imprimé pour la Mairie de Walheim
 Décembre 2023
 Merci à nos annonceurs

Le mot du Maire



Nous sommes déjà à mi-mandat. En effet, il y a un peu plus de trois ans, en pleine pandémie et entre deux confinements, le conseil municipal actuel a été installé. Le début de mandat a été marqué par la gestion d'une crise sanitaire sans précédent. Puis, les conflits géopolitiques, la crise énergétique et l'inflation sont venus fragiliser les finances et perturber les projets de notre commune.

Cependant, avec l'aide précieuse de toutes celles et tous ceux qui m'assistent quotidiennement, nous avons continué à mener des actions qui préparent l'avenir de Walheim et améliorent la qualité de vie de ses habitants. Notre objectif est de construire ensemble un futur désirable pour toutes et tous. Le bilan de mi-mandat permet d'affirmer notre engagement pour :

- Une commune plus nature : après avoir investi en faveur de la sobriété énergétique en changeant notre type d'éclairage public, créé des jachères fleuries en partenariat avec les agriculteurs, nous avons végétalisé des espaces publics, participé avec des bénévoles aux journées Elsassputz et nous continuerons à œuvrer pour transmettre un village plus propre et plus vert à nos générations futures.
- Une commune plus dynamique et plus attractive : en plus des artisans et commerçants déjà implantés sur notre territoire, nous avons accueilli et permis l'installation d'une dizaine de nouveaux dans des domaines très variés (automobile, aménagement paysager, services à la personne, métiers de la bouche...) Plusieurs manifestations culturelles et sportives ont animé nos places et nos rues.
- Une commune plus proche de vous : le site Internet, la page Facebook, Illiwap, la distribution de flyers et les réunions de quartiers avant les grands travaux sont des outils de communication municipale de proximité. Chaque demande de rendez-vous est honorée, chaque naissance est annoncée par la cigogne qui trône fièrement au carrefour.
- Une commune plus responsable : la mise aux normes de notre cimetière est en cours avec le recensement des tombes, l'installation d'un columbarium, la mise en place de concessions et l'étude du projet d'extension
- Une commune qui améliore la voirie et les réseaux : la réfection du chemin du Moulin, qui constitue la première tranche d'un programme bien plus vaste, est accomplie. D'autres actions, développées dans les pages « travaux » sont en cours de réalisation.

L'ensemble des élus municipaux et du personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année. Nous espérons que 2024 vous apporte son lot de réjouissances personnelles et vous assure santé, protection et amour à vous et à vos familles.

Avec mon dévouement,
 Michel PFLIEGER

**Expérience et ouverture
 pour un projet réaliste et transparent**

Comptes 2022/2021 - Budget

Travaux

Compte administratif

Le Compte Administratif, approuvé par le conseil municipal, est le bilan financier de l'année écoulée.

Le Préfet s'assure de la sincérité du Compte Administratif par comparaison avec le Compte de Gestion établi par le trésorier. Bien entendu, les deux bilans doivent dégager les mêmes soldes, dont en voici les chiffres.

Exercices comptables	2022	2021
Recettes de fonctionnement	1 099 431,33 €	990 445,98 €
Dépenses de fonctionnement	582 873,38 €	567 716,12 €
Bilan de fonctionnement	516 557,95 €	422 729,86 €
Recettes d'investissement	79 826,81 €	202 322,54 €
Dépenses d'investissement	220 571,11 €	232 620,51 €
Bilan d'investissement	-140 744,30 €	-30 297,97 €
Soit un excédent global de clôture	375 813,65 €	392 431,89 €

Budget communal pour 2023

La conception d'un budget, notamment celui de 2023, est toujours un exercice difficile, voire d'équilibriste, entre des dépenses qui ne cessent d'augmenter et des recettes qui, bien au contraire, ne font que diminuer. Grâce à l'expertise de la commission Finances chargée de la préparation de ce budget, une fois encore, celui-ci a vu le jour en temps et en heure. Dans certaines situations, nous avons dû faire les bons arbitrages, nous appuyer sur le savoir-faire des uns et des autres, faire et refaire des simulations, nous réunir encore et encore, pour qu'au final nous ayons un budget cohérent et réaliste, tant du point de vue communal que du point de vue fiscal tout en gardant toujours à l'esprit ce proverbe : « un sou est un sou ».

Fort de ces constatations et contrairement à bien d'autres communes ou d'intercommunalités, notre équipe municipale n'a pas souhaité augmenter les taux de nos impôts locaux.

Investissements 2023

Les résultats positifs des années précédentes sont le fruit d'une gestion rigoureuse. Ils ont forgé notre volonté d'investir à bon escient, mais surtout de manière raisonnée. Aussi, nos investissements divers et variés ont été réalisés dans le seul but d'augmenter la richesse de notre patrimoine communal de manière durable.

Vous trouverez ci-après les investissements réalisés durant cette année :

- Acquisition d'un terrain à l'arrière du cimetière à l'euro symbolique, frais de géomètre pour 960 €
- Acquisition du terrain Hugelé, débouchant sur la Grand-rue, pour 4 000 €
- Réfection du mur au niveau du parking de l'église pour 7 150 €
- Réfection du chemin du Moulin pour 41 100 €, dont géomètre et maîtrise d'œuvre
- Réfection du chemin rural, Grand-rue, ainsi que du réaménagement du fossé contigu pour 30 700 €
- Changement des caniveaux des rues du Mont, de Luemswiller et du lotissement Haulen (deux) pour 25 800 €
- Mise en place de deux ralentisseurs sur l'itinéraire cyclable entre Walheim et Luemswiller pour 10 900 € / Un troisième sera pris en charge par la commune de Tagolsheim
- Acquisition d'une remorque pour les services techniques pour 4 800 €
- Acquisition d'une sonorisation extérieure dans la salle polyvalente pour 500 €
- Acquisition d'un nouveau vidéoprojecteur dans la salle polyvalente pour 2 700 €
- Acquisition d'un tracteur tondeuse John Deere pour 20 700 €

Cimetière

Le recensement des tombes est presque terminé. La législation funéraire a encore évolué. Il nous faut maintenant rédiger un règlement intérieur. Lorsque celui-ci sera réalisé et approuvé, nous mettrons en place des concessions comme cela se pratique quasiment partout ailleurs. Les tarifs pour une durée de 15 ans renouvelables votés par le conseil municipal sont les suivants :

- 130 € par m2 pour une tombe en pleine terre
- 700 € pour une case du columbarium pouvant contenir 4 urnes et comprenant une plaque vierge
- 400 € pour une cavurne ou un petit emplacement dans le cimetière

Réfection de la voirie

La réfection du Chemin du Moulin est réalisée. De nouveaux enrobés ont été posés sur la voie et le trottoir, délimités par des pavés en grès.



Concernant les rues des Vergers et de la Forêt, une réunion publique est prévue pour informer les riverains des travaux à venir. Notre maître d'œuvre sera présent pour répondre à toutes vos questions. Il sera accompagné d'Alsace Territoire Energie, qui a prévu l'enfouissement des réseaux secs en 2024. Pour rappel, la canalisation d'eau potable de la rue de la Forêt est en diamètre 80 jusqu'en haut. La Communauté de Commune Sundgau n'ayant jamais réparé de fuite sur ce secteur, elle estime qu'il n'y a pas forcément de raison de la changer. Par contre, une portion de la rue des Vergers est en diamètre 60 ; ce diamètre étant jugé insuffisant, la canalisation sera changée et la commune aura à charge le remplacement des poteaux d'incendie.

D'ici fin 2023 en principe, le chemin rural au niveau du 103 Grand-rue, sera restauré pour devenir carrossable. Le fossé le longeant sera aménagé pour mieux gérer les inondations des riverains en cas de coulées d'orages.

Changement des caniveaux

Avant la fin de l'année, les caniveaux des rues du Mont et de Luemswiller seront repris et mis au gabarit adéquat afin qu'ils assurent pleinement leur rôle d'avaloirs des eaux pluviales.



Mise en place de ralentisseurs sur l'itinéraire cyclable

Conscients de l'augmentation du trafic et de la vitesse excessive des véhicules à l'entrée du village en venant de Luemswiller, trois ralentisseurs successifs de type dos d'âne seront mis en place avant la fin de l'année, en partenariat avec la commune de Tagolsheim. Cette technique a été validée par les exploitants agricoles.



Au niveau de chaque plateau ralentisseur, des blocs en granit ou en grès sont mis en place de chaque côté pour éviter que les véhicules ne contournent l'obstacle. Des panneaux de restriction de circulation seront en outre mis en place.

Rappelons que la circulation des véhicules à moteur est interdite sur cet itinéraire cyclable, à l'exception des riverains exploitant des parcelles.



Réfection du mur au niveau du parking de l'église

Le muret longeant le parking de l'église était totalement vétuste et le grillage qui le surplombait était rouillé. Un mur, digne de ce nom, a donc été construit et une clôture neuve sera mise en place.

Un nouveau vidéoprojecteur dans la salle polyvalente

D'ancienne génération, le vidéoprojecteur de la salle polyvalente ne permettait pas la lecture de vidéos, ni de transitions animées lors de la projection d'un diaporama.

Un appareil moderne a donc été mis en service.

Il sera très utile lors des prochaines réunions publiques et la commission compétente étudiera les conditions de location de ce matériel aux occupants de la salle.



Mise en œuvre du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE à Walheim

Qu'est-ce qu'un PCS ?

Le plan communal de sauvegarde PCS est un outil indispensable face aux risques et aux vulnérabilités locales. Une commune peut être confrontée à diverses situations de crise liées à des risques majeurs tels que par exemple, un épisode neigeux intense, un accident ferroviaire, un acte de terrorisme, une pandémie ou une inondation.

Notre PCS sera intégré dans un Plan Intercommunal de Sauvegarde au niveau de la Communauté de Communes Sundgau.

À quoi sert le PCS ?

Il permet au maire, aux élus, aux agents municipaux et aux volontaires de prévoir une organisation communale de crise, d'anticiper les mesures à prendre à chaque étape, de fixer les priorités et de formaliser les procédures à suivre pour coordonner efficacement les moyens déployés sur le terrain pendant et après un événement.

Comment est rédigé le PCS ?

La rédaction du PCS se fait sous l'autorité du maire, ou de son adjoint par délégation. Tous les services communaux doivent être impliqués, de même que différents partenaires comme la préfecture, les sapeurs-pompiers, la police et la gendarmerie nationale, les associations agréées de sécurité civile, les établissements publics de coopération intercommunale ou encore les communes avoisinantes qui seront probablement sollicitées si le PCS est déclenché.

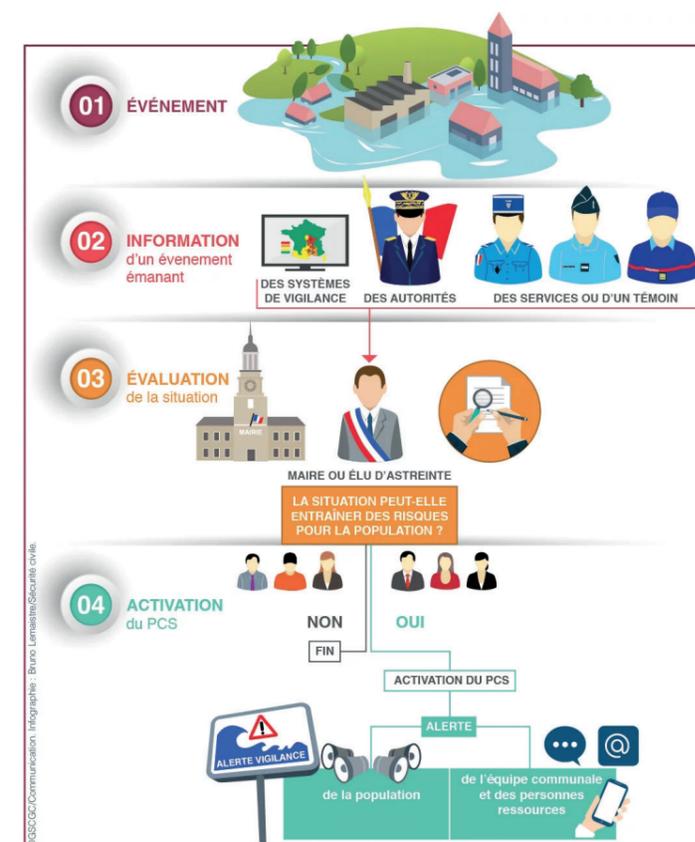
Que contient notre PCS ?

Le PCS est structuré comme suit :

- *Un préambule* : - un arrêté municipal d'approbation du PCS ;
- un tableau des mises à jour ;
- un sommaire.
- *1ère partie* : L'identification des risques de la Commune. C'est la liste des aléas et des vulnérabilités identifiés sur Walheim.
- *2ème partie* : L'organisation du PCS en fonction des risques.
- *3ème partie* : Recensement des moyens humains (notre Réserve communale de sécurité civile) et matériels susceptibles d'être mobilisés
- *4ème partie* : Les diverses annexes telles que : Annuaire de crise, des fiches actions, des plans / cartographie, des modèles de documents...
- Délai de mise en oeuvre du PCS.

Nous devons finaliser notre PCS pour mai 2024.

Si vous avez des compétences particulières, des fonctions ou des métiers spécifiques, et que vous voulez faire partie de notre Réserve Communale de Sécurité Civile, CONTACTEZ-NOUS !



Animations



Opération Elsàssputz

La météo était pluvieuse à Walheim ce samedi 15 avril, et pourtant, près de 25 personnes se sont présentées au club house pour récupérer des sacs afin de procéder au ramassage des divers détritrus dans les rues et leurs abords. Des bénévoles et des élus se sont activés toute la matinée pour améliorer votre environnement. Au final, de nombreux sacs ont rempli la fourgonnette communale. Ces actions sont et seront nécessaires tant que certaines personnes ne changent pas de comportement.

Cette première initiative a été appréciée par de nombreux habitants. L'opération sera reconduite en 2024, avec le concours très apprécié de l'accueil périscolaire « les Tilleuls ». Nous parions sur le fait qu'un enfant qui ramasse des déchets deviendra probablement un adulte qui respecte son environnement.



Le concert de Wendy...

et ses invités. Autrice, compositrice et interprète walheimoise, Wendy aime partager son bonheur de chanter. Le Samedi 22 juillet, l'artiste a été invitée par la municipalité de Walheim à se produire pour un concert en plein air. Par cette belle soirée d'été, Wendy et ses invités ont conquis le public dès la première chanson. Parmi ses invités se trouvaient des interprètes et des musiciens de qualité et expérimentés, mais aussi de jeunes talents naissants. Le public a été séduit par cette diversité. La petite restauration et la vente de boissons ont été assurées par l'UNC locale.



Le Tour Alsace

Pour la première fois en près de vingt ans d'existence, le Tour Alsace a tracé une étape 100 % Sundgauvienne. Le samedi 29 juillet au matin, 147 coureurs sont partis de Tagolsheim pour rejoindre Walheim et arriver dans l'après-midi à Altkirch, au terme de 197 kilomètres de course.

Cette étape a mobilisé environ 1200 signaleurs dont 14 à Walheim. Les signaleurs sont des bénévoles majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité, car il est indispensable à ces personnes, de maîtriser les règles et la pratique de la conduite. Dès lors que la priorité de passage est accordée à une course cycliste sur des voies ouvertes à la circulation publique, ils facilitent le déroulement de l'épreuve. Leur mission consiste à prévenir les autres usagers de la route de la priorité de passage de la course sur l'itinéraire emprunté. Signaleurs et spectateurs se sont retrouvés au repas «Barbecue» organisé par l'UNC locale.



Sportifs méritants

La walheimoise Mia RENGHER, 14 ans

La plus jeune ceinture noire du club des ARTS MARTIAUX ILLFURTH (AMI)

Née le 12 mai 2009 à Taiwan, d'une maman Taiwanaise et d'un papa Français, toute la famille revient en France en septembre 2010. Mia a fait toutes ses années de maternelle et primaire au RPI Walheim /Tagolsheim en Bilingue et est en 3e au collège Lucien Herr à Altkirch.

Elle rejoint le club en 2014, à l'âge de 5 ans. Quelques années plus tard, elle commence les compétitions de Kunité chapeauté par la Fédération Française de Karaté (FFK). Elle accumulera alors des titres impressionnants. C'est à l'âge de 14 ans à peine, le 29/05/2023, que Mia passe, avec succès et fierté, son 1er DAN ceinture noire de karaté.

Notre championne pratique, non seulement le karaté (Shorinji ryu), mais également le kobudo (l'art des Armes Anciennes), les armes de Kobudo sont le bô (bâton long), le Tanbo (bâton court, origine coréenne), le nunchaku, les tonfa (bâton à poignée latérale), les saï (tridents), les kama (faucilles), etc...

Lors de ces années de compétions FFK, Mia compte des podiums départementaux, des podiums régionaux, 2 médailles de bronze aux inters-Régions et 4 qualifications aux championnats de France 2018, 2019, 2020 et 2021 !

Pour la saison 2022/2023 FFK, c'est en catégorie minimes féminines + 55 kg qu'elle décrochera les premières places du championnat du Haut-Rhin et d'Alsace. Elle remporte également la première place en Kunité de la coupe d'Alsace Shorinji Ryu 2023.



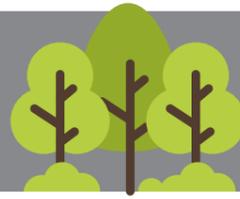
Thomas Perret

Un rêve en bleu

Après une belle 7e place obtenue aux championnats d'Europe de marathon roller en juillet dernier à Gross Gerau près de Francfort, le Walheimois, Thomas Perret, double champion de France de roller de vitesse 2023, membre du club Asphalte Roller, vient d'être sélectionné en Equipe de France pour défendre les couleurs nationales lors des championnats du Monde master de marathon roller qui auront lieu le 10 décembre prochain à La Havane (CUBA).



Les baux de chasse



illiwap
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !



Dans le cadre des dispositions particulières applicables en Alsace-Moselle, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires fonciers. Les baux de chasse sont conclus pour une durée de 9 ans. La période de l'actuel bail expire le 1er février 2024, il appartient dès lors aux communes de relouer la chasse pour une nouvelle période allant du 2 février 2024 au 1er février 2033.

En application de l'article L 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur les territoires communaux de chasse sont consultés par écrit avec un délai de réponse fixé à début septembre 2023. Le produit de la location de la chasse pourra être acquis à la commune si deux tiers au moins des propriétaires possédant deux tiers des terrains chassables en décident ainsi. Lorsque la double majorité n'est pas atteinte, le loyer de la chasse, diminué de 6 % pour les frais, sera distribué à une foule de propriétaires qui percevront une petite somme, pour la plupart d'entre eux. Ces derniers devront également s'acquitter des cotisations des assurances accidents agricoles qui sont obligatoires.

Si le produit de la chasse est laissé à la commune, il sera affecté en priorité à la couverture des assurances accidents agricoles pour le compte des multiples propriétaires et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

Comme évoqué, la procédure de mise en location de la chasse a débuté par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse avec comme date butoir, le 05 septembre 2023.

Après cette consultation, en voici les résultats :

- Nombre de propriétaires concernés : 598
- Surface totale des terrains concernés : 642ha 03a 62ca
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 423
- Surface totale appartenant à ces propriétaires : 553 ha 62a 65ca

Par conséquent, la municipalité a constaté que la majorité a été atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune. Ces résultats ont été affichés en date du 6 septembre 2023.

A partir de cette date, la commune a arrêté un cahier des charges communal qui s'imposera aux chasseurs et qui sera annexé au contrat de location signé entre la commune et le locataire du lot de chasse. Celui-ci mentionnera entre autres, les références des lots de chasse, les références cynégétiques des candidats, les dates des battues, le montant de la location et une multitude d'obligations que devront respecter les chasseurs. La location de la chasse a fait l'objet d'un débat lors de notre dernier conseil municipal. Il en est ressorti, que la commune allait privilégier le gré à gré, c'est à dire de repartir avec les locataires sortants pour nos deux lots, à savoir du côté Est avec l'association de chasse St Brice et du côté Ouest avec l'association cynégétique du Forst . Monsieur le Maire de Walheim a donc pris contact avec les présidents de ces deux associations, pour leur exposer le point de vue de la commune.



Ces points ont été revus lors de la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse qui a eu lieu en date du 20 octobre 2023.

Celle-ci comprenait le Maire, deux conseillers municipaux, deux représentants des agriculteurs, des représentants des organisations de chasse ainsi que de l'Office National des Forêts. Les échanges entre toutes ces entités ont été fructueuses et ont débouché sur un accord entre d'une part, notre commune de Walheim et d'autre part, l'association de chasse St Brice du côté Est et l'association cynégétique du Forst du côté Ouest.

Le point de la location de la chasse a été mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal du mercredi 25 octobre et a été validé à l'unanimité des membres présents, ce qui a permis à Monsieur le Maire de signer conjointement la convention de mise en location avec les présidents de ces deux associations avant la date butoir du 1er novembre 2023.

TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP
L'APPLICATION MOBILE
DE LA COMMUNE

RESTONS CONNECTÉS !



Application Illiwap

Grâce à la Communauté de Communes Sundgau, Walheim dispose désormais de l'accès à l'application mobile Illiwap. En téléchargeant celle-ci sur votre mobile, vous accédez aux notifications de votre commune, à un formulaire de signalement et à toutes les informations utiles concernant Walheim.



L'école à la Mairie

Par un bel après-midi d'été, les élèves du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Walheim-Tagolsheim Les Mélèzes ont eu l'occasion de visiter la mairie de Walheim.

Accueillis par Michel Pflieger, maire de Walheim et par son adjointe Danièle Martin, les élèves ont découvert les différents espaces administratifs de la mairie et en particulier l'ancienne cave, une belle salle voûtée dévolue à la célébration des mariages. Les enfants ont également eu accès à la salle du conseil municipal. Ils ont entendu les explications relatives à la vie citoyenne et aux multiples services mis en œuvre par la mairie.

Très intéressés, les jeunes élèves ont posé beaucoup de questions pertinentes. D'autres actions seront menées conjointement entre l'école et les services municipaux.

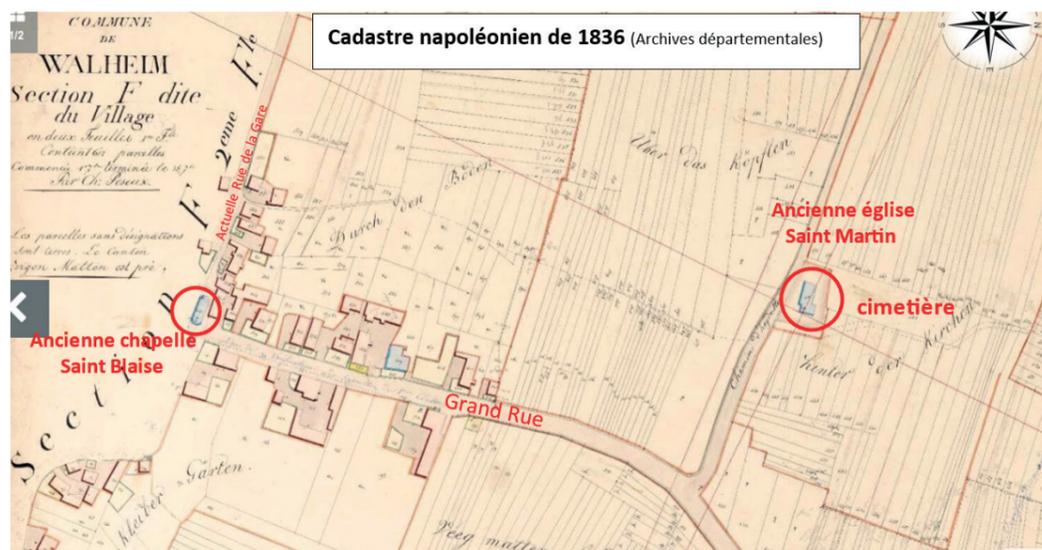




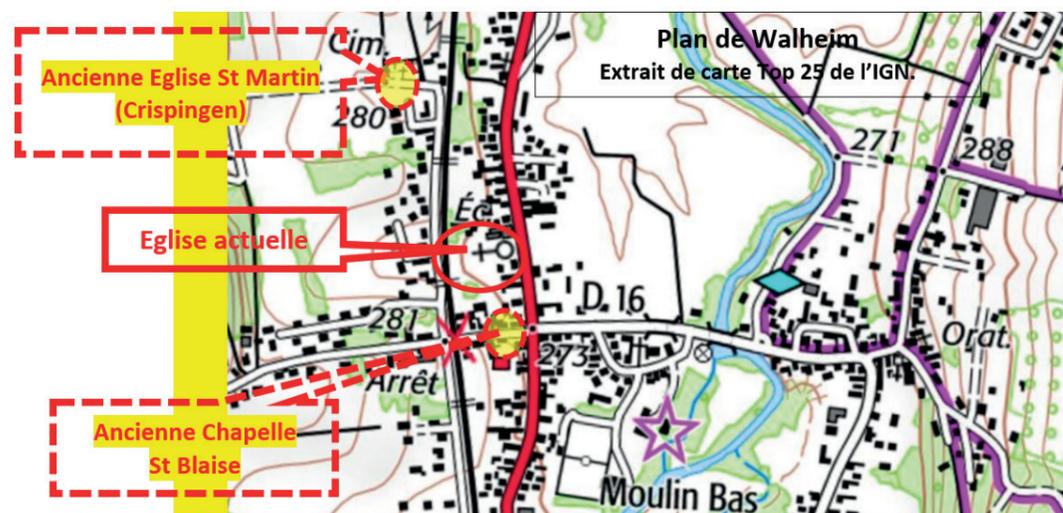
Saint Martin déménage et Saint Blaise s'efface...

Les années 1840-42 sont un véritable tournant dans l'histoire du paysage architectural de Walheim : deux édifices religieux furent démolis pour construire une nouvelle église paroissiale plus grande.

En effet, en 1840 le conseil municipal et son maire Joseph Pflieger décidèrent de démolir l'ancienne église Saint Martin située à côté du cimetière actuel «considérant que l'église existante n'est pas assez vaste, qu'elle menace de ruine, qu'elle est située hors de l'enceinte du village, enfin que l'emplacement que la commune vient d'acheter est au centre du village». Pour faire face à la dépense, 10 hectares de bois et 39 chênes furent vendus. Les vieilles pierres de l'ancienne église servirent à la construction de la nouvelle église Saint Martin, avec la participation de la population. Ainsi, le Curé de l'époque nota que lors de la pose des fondations du clocher, en mai 1840, les habitants ont «puisé l'eau pendant cinq jours et cinq nuits continuellement.» [Cité par Claude Wirth s'appuyant sur les archives (ADHR) dans un fascicule de l'association Saint Blaise paru en 2003]



Dans cette même période, les édiles optèrent aussi pour la vente et la démolition de la chapelle Saint Blaise située près de l'intersection entre la Grand Rue et l'actuelle rue de la Gare, en argumentant qu'«elle embarrasse la voie publique et gêne la communication vicinale, d'autant plus qu'elle n'a rien de remarquable, sous le rapport de l'art.» Les œuvres d'art furent alors déménagées dans la nouvelle église Saint Martin, à côté de laquelle deux bâtiments furent construits, trois décennies plus tard, pour accueillir les écoles primaires.



Regard sur le patrimoine religieux de notre église

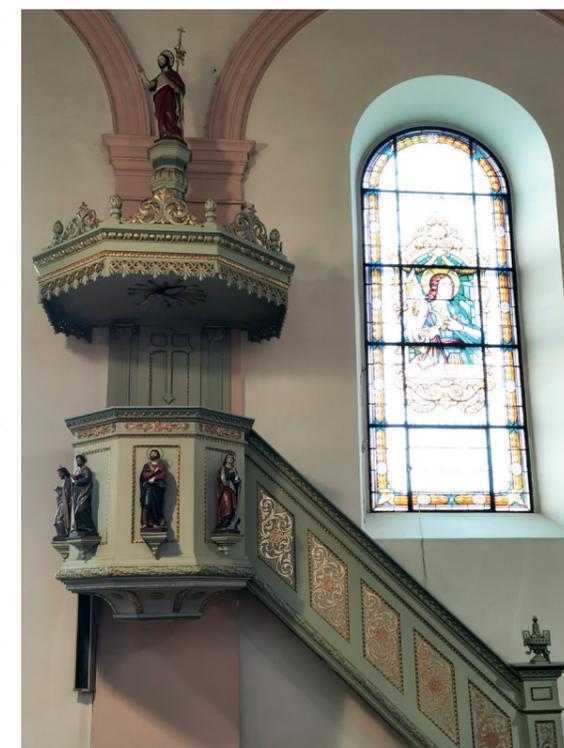


Autel-retable "St Martin"

Le patrimoine mobilier de notre église paroissiale Saint Martin figure sur l'inventaire des Monuments Historiques. Sept objets répertoriés ont fait l'objet d'un recensement de contrôle en décembre 2022.

A droite dans la nef, se dresse le monumental autel retable dit de Saint Martin, œuvre composite datant des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Cette pièce majeure du patrimoine de la paroisse proviendrait de l'ancienne chapelle Saint Blaise, ancien lieu de pèlerinage déjà cité en 1620 comme étant fort ancienne, qui fut démolie en 1841-42, car elle gênait la circulation à l'intersection de la Grand Rue et de l'actuelle rue de la Gare. (Source : Écu d'Argent n°3, 1990). Il s'agit d'un ensemble en bois sculpté et polychrome de style baroque comprenant au centre la statue de saint Blaise, premier patron de la paroisse, représenté en habit d'évêque avec la mitre et la crosse. Le retable est rehaussé de trois tableaux représentant Saint Sébastien à gauche, Saint Morand à droite et la Vierge à l'Enfant dominant l'ensemble.

A gauche dans la nef, la chaire à prêcher de style néo-classique est ornée par les statuette des quatre évangélistes et de leurs symboles : Mathieu (homme ou ange), Luc (taureau), Marc (lion) et Jean (aigle). Surplombant l'abat-voix, la statue du Christ bénissant vient couronner l'ensemble réalisé au XIXe siècle (probablement lors de la construction de l'église actuelle, érigée en 1840-42)



Chaire à prêcher

Parmi les autres objets recensés, mentionnons la statue de la Vierge de l'Immaculée Conception en bois polychrome, datée du XVIIIe siècle. Portée autrefois lors des processions, cette Vierge en majesté se tient debout sur un globe étoilé et écrase un serpent.

Datées de la fin XVIIIe début du XIXe s, remarquons plusieurs sculptures polychromes, à l'entrée sous la tribune. D'abord la statue de Sainte Odile, tenant une crosse et un livre, puis la statue de Saint Antoine de Padoue tenant l'enfant Jésus et un globe doré.

Au fond du chœur de l'église se dresse un Christ en croix, œuvre datée de la première moitié du XIXe siècle.



Statue Vierge Marie



Statue Ste Odile

Protéger notre patrimoine

Protéger notre patrimoine forestier, une priorité

Ses bienfaits

Une promenade en forêt a des effets bénéfiques sur notre organisme, elle améliore notre sensation de bien-être physique et moral. C'est scientifiquement prouvé ! Baisse de l'adrénaline, frein au système immunitaire et baisse du cortisol, l'hormone du stress.

De plus, la forêt française capte 32 millions de tonnes de CO2 soit un tiers de nos émissions annuelles en France.

L'impact humain

Outre les incendies qui ravagent chaque année 30 millions d'hectares de forêts et menacent plus de 4000 espèces terrestres et d'eau douce, il existe également un autre fléau qui menace nos espaces forestiers : nos déchets. On retrouve malheureusement de tout : gravats, électroménager, déchets alimentaires, emballages de toutes sortes. Tous sont nocifs pour les eaux et les sols, même les déchets verts qui dégradent les sols et peuvent les asphyxier. N'oublions pas les dégâts que cela peut également causer à notre faune... chacun se souvient de la cigogne dont le bec est resté coincé dans une canette et qui en est morte ou encore des animaux morts d'avoir été piégés ou après avoir ingéré des masques chirurgicaux.

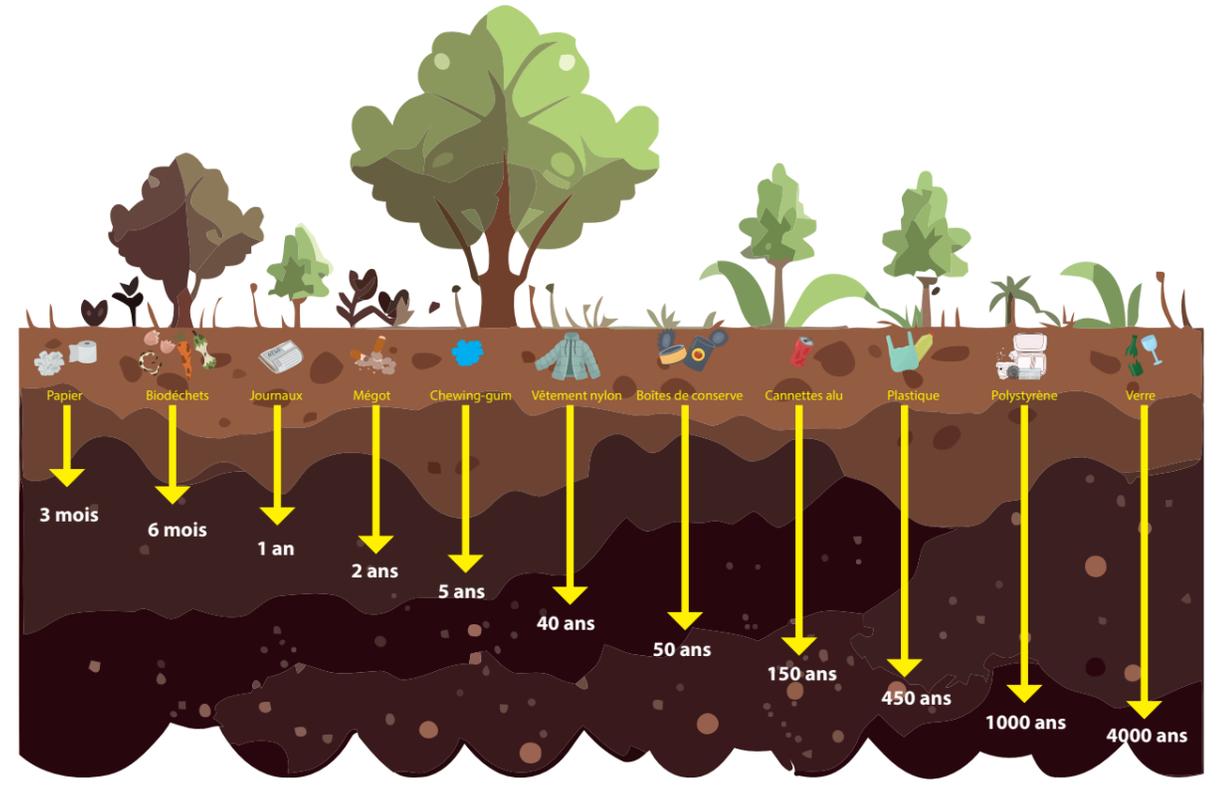
Préservez nos forêts

Quelques gestes simples : après un pique-nique ou une promenade, ramenez vos déchets avec vous et, pourquoi pas, munissez-vous d'un sac vide et ramassez ce que vous trouvez.

Souvenez-vous-en, il est petit, mais dangereux !

Un seul mégot peut être à l'origine de feux de forêts et polluer 500 litres d'eau à lui tout seul. Il se place à la 3ème place du déchet le plus mortel et polluant dans les océans, après les filets de pêche et les sacs plastiques.

La durée de vie des déchets dans la nature



Brigade verte

Parmi les 150 domaines d'interventions pour lesquels les gardes champêtres sont habilités à intervenir, la prise en charge d'animaux domestiques ou assimilés occupe une part très importante de leur temps de travail. Nous profitons de la parution de votre bulletin communal pour faire un point sur quelques réglementations relatives à « nos amies les bêtes ».

Les chiens : Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. (Article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

Les promenades :

- **en ville :** tout chien doit être tenu en laisse (article 99.6 du Règlement Sanitaire Départementale)
- **en campagne ou forêt :** afin d'éviter tout dérangement lors de la période de mise bas du gibier, tous les chiens devront être tenus en laisse du 15 avril au 30 juin (arrêté du 31 juillet 1989, article 1er). Pour le reste de l'année, se reporter au 1er point sur les divagations.

Les chats : Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. (Article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

Les autres animaux domestiques ou assimilés (bovins, moutons et chèvres, chevaux, oiseaux, NACS etc...) Ils sont considérés en divagation lorsqu'ils ne sont plus sous la surveillance effective de leur propriétaire ou détenteur (articles L.211-19-1 à L.211-21 du Code Rural)

L'identification

Attention : En cas d'absence d'identification, tout animal en divagation, capturé, sera transféré vers une fourrière désignée par la commune (carnivores domestiques), ou placé dans un endroit de dépôt (autres animaux)

Le principal intérêt de l'identification par tatouage ou puce électronique est de retrouver votre animal en cas de perte, de fugue, de vol ou de décès.

- **Les chiens et chats** : Le propriétaire ou détenteur d'un animal enregistré au fichier national d'identification est tenu de déclarer auprès du gestionnaire, ICAD, le décès de l'animal et les changements d'adresse, de numéro de téléphone, ou de propriétaire.
- **Les équidés** : l'identification par puce électronique est obligatoire depuis le 1er janvier 2008
- **Les NAC** : L'identification de ces nouveaux animaux de compagnie est particulière, car il existe en fait plusieurs types de NAC. L'arrêté du 10 août 2004 impose l'identification de certaines espèces (ex : vison, moufette, tortues terrestres, perroquets, etc...).

Afin d'éviter toute prolifération d'animaux indésirables, le dépôt de nourriture doit s'effectuer dans un endroit clos. Le nourrissage des animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons est interdit. (Article 120 du Règlement Sanitaire Départemental)

La stérilisation est le meilleur moyen pour lutter contre la surpopulation animale et la multiplication des chats harets (errants).

Tous les animaux d'élevage (bovins, ovins, caprins, et porcins) sont également soumis à des règles d'identification plus ou moins fines (marquages auriculaires, tatouages). Grâce à ces identifications, les propriétaires peuvent également être identifiés via la Chambre d'Agriculture en cas de divagation.

Brigade Verte / Gardes-champêtres (7j/7) : 03.89.74.84.04
www.brigade-verte.fr

Les animaux de notre forêt

Les animaux de notre forêt

Cette saga débute avec le sanglier, les années suivantes seront consacrées au chevreuil, au renard et au blaireau.

Le sanglier

La nature, la forêt sont des mots qui ont une résonance mystérieuse. Imagine-t-on la forêt sans ses bruits, ses obscurités, sans ses animaux, sans son animal secret et mythique ? Le sanglier, aussi nommé la bête noire, figure parmi ces profondeurs sauvages.

Le sanglier soulève les passions. Son aptitude à se jouer de la stratégie des hommes en fait un animal exceptionnel. C'est aussi le grand gibier le plus abondant dans nos forêts françaises et notamment celle de Walheim.

Généralités, description physique



Le sanglier d'Europe est un mammifère de la famille des **suidés**. Il ressemble au cochon, tout en étant bien plus massif. Son avant-train et son cou sont volumineux et puissants. Sa fourrure représente un avantage pour lui. Les poils, ras en été, s'allongent à l'automne, et une épaisse bourre laineuse, à même la peau, permet au sanglier de résister aux grands froids. Son groin est entouré de deux défenses incurvées. Chez le mâle, les canines sont particulièrement apparentes. Les canines inférieures portent le nom de **défenses**, les supérieures étant appelées **grès**. Chez la femelle, ou **laie**, elles sont plus réduites et portent le nom de **crocs** ou **crochets**. A l'exception de sa vue peu développée, les autres sens lui permettent de reconnaître de loin, bruits et odeurs. Le sanglier est un grand sportif. Il peut courir vite et parcourir des distances considérables tout en étant endurant, les chiens de chasse pourront le confirmer. C'est également un excellent nageur. Il est majoritairement sédentaire dès lors qu'il dispose de suffisamment de nourriture et de quiétude dans la zone où il se trouve.

Les mâles peuvent peser jusqu'à 150 kg mais la moyenne se situe entre 80 et 120 kg. Les femelles pèsent entre 60 et 90 kg et 110 pour les plus grosses. On estime que la population actuelle de sangliers compte entre 1,5 et un peu plus de 2 millions d'animaux. La durée de vie du sanglier est de 8 à 10 ans à l'état sauvage, voire beaucoup moins selon la pression de chasse du moment.

Son lieu de vie

Le sanglier élit domicile en moyenne montagne et dans les forêts. Les besoins élémentaires que le biotope doit nécessairement permettre de satisfaire peuvent être regroupés en trois points : nourriture, eau et quiétude. Ses besoins alimentaires, associés à une nécessaire tranquillité, en font surtout un animal forestier. Le sanglier aime donc le calme, il choisira une forêt dense,

touffue avec des ronciers impénétrables mais apprécie tout autant la tranquillité sous un arbre. Il n'hésitera pas à séjourner même au milieu des champs de maïs, le sanglier se délectant de cette plante céréalière. L'étendue de son territoire est compris entre cinq et trente hectares environ et sera délaissé dès que les ressources seront épuisées ou deviendront moins attractives. En opportuniste, il recherchera alors un autre endroit plus à sa convenance.

Son mode de vie

Le sanglier partage son temps entre le repos, de jour, et ses activités nocturnes, essentiellement alimentaires. La sortie de la **bauge**, le gîte du sanglier en journée, se trouve dans des endroits très touffus. En forêt, il emprunte souvent le même itinéraire, dessinant au fil du temps de véritables pistes. C'est au cours de la nuit que le sanglier se rend à la souille pour des bains de boue de courte durée. Les **souilles** sont de petites cavités boueuses dans lesquelles les sangliers viennent se rouler pour se débarrasser des parasites externes qu'ils hébergent en abondance dans leur pelage, poux et tiques en particulier. Ce bain de boue leur permet aussi de se rafraîchir car le sanglier ne transpire pas, la souille aurait donc une fonction thermorégulatrice. Dès la sortie de bain, les bêtes se frottent contre des arbres proches, les maculant de boue. Ces traces s'appellent des **housures**. En observant ces traces, on peut déterminer la grandeur de l'animal. Plus la trace est haute, plus l'animal est grand. Son empreinte ou trace est facilement repérable, le sanglier possède quatre doigts, dont deux à l'avant, appelés **pincés** et celles de l'arrière appelées **gardes**.

Son alimentation

Le sanglier se nourrit essentiellement la nuit, il est aussi opportuniste, c'est à dire, qu'il mange ce qui l'intéresse quand cela se présente à lui. Omnivore, il mange des aliments d'origine animale ou végétale. Il possède une forte propension à pouvoir s'adapter à des variations alimentaires importantes en fonction des saisons. Graines, fruits, feuilles, tiges, glands, mollusques, larves, insectes, lombrics, maïs parfois, de petits animaux constituent aussi son

alimentation. Les champs de maïs et autres récoltes ne lui résistent pas. Les prés sont souvent retournés par les coups de boudoirs de leur groin, à la recherche de racines, de tubercules, de lombrics ou de mulots. Ces traces ont pour nom **boutis** ou **vermillis**.

Reproduction / les compagnies

Le sanglier se reproduit généralement au mois de décembre. La durée de la gestation est de trois mois et trois semaines. La laie, femelle du sanglier, met au monde entre quatre à dix bébés sangliers appelées **marcassins**.

Il va sans dire que pendant cette période, la laie est particulièrement nerveuse et prompte à refouler vigoureusement et sans ménagement les promeneurs trop curieux, idem pour un sanglier blessé ou se sentant en danger. Dans ce cas il vaudra mieux passer son chemin.

Du fait du climat actuel, on peut même tabler sur deux mises-bas dans l'année. Le sanglier est un animal **grégaire**, c'est à dire qu'il vit en hardes appelées plus généralement **compagnies**. Bien que, parfois, l'on puisse l'apercevoir en solitaire, la plupart du temps ce seront de jeunes mâles ou bien des mâles âgés **solitaires** ou **keilers** en allemand et en alsacien. Les compagnies sont constituées de plusieurs laies accompagnées de jeunes femelles de l'année, de l'année précédente et de leurs petits, les jeunes mâles sont, eux, voués à chercher de nouveaux territoires. Ces compagnies sont dirigées par la laie la plus vieille, appelée **laie meneuse**. Celle-ci assure la stabilité et la cohésion du groupe.

Quand la laie sent venir le temps de la mise-bas, elle dissout momentanément son groupe familial pour s'isoler et préparer le nid, appelé **chaudron**. Le site est choisi en fonction de la protection offerte, en particulier en bordure des fourrés, parfois dans des haies épaisses d'où la laie peut surveiller sans être découverte. Le chaudron est constitué de petites branches, d'herbes sèches et de feuillages. Terminé, il a l'aspect d'un tas d'herbes bien rembourré d'environ d'un mètre de haut, c'est cet aspect-là qui lui a valu l'appellation de chaudron. La mise-bas se fait vers la fin avril. Lorsque le jeune naît, il est appelé **marcassin**, nom qui désigne l'animal des deux sexes, revêtu de sa livrée striée. Ne pouvant maintenir une bonne température corporelle constante, les petits restent allongés contre le flanc maternel, eux-mêmes serrés les uns contre les autres. Le refroidissement est d'ailleurs la principale cause de mortalité. Les semaines qui suivent permettent aux marcassins d'explorer les environs du chaudron et de passer progressivement d'une alimentation exclusivement lactée à une nourriture variée et cela sur une période de huit à dix semaines. La livrée striée disparaît généralement entre trois et quatre mois. Les jeunes animaux des deux sexes deviennent ensuite **bêtes rousses** en raison des reflets particuliers de leur pelage. Ce stade de bête rousse ne persiste que pendant quatre à six mois, l'animal, alors âgé de huit à dix mois, voit ses soies s'assombrir au point de ressembler, hormis par sa taille, aux adultes, le terme est alors **bêtes noires juvéniles**, donc cela à la fin de la première année. Dans leur deuxième année, les bêtes noires sont appelées **bêtes de compagnie**. A deux et trois ans, les mâles sont appelés **ragots** et les femelles **laies ragotes** puis laies et vieilles laies au-delà de cinq ans. Les mâles plus âgés au-delà quatre ans, seront appelés tiers-an, quaterniers, vieux sangliers puis grands vieux sangliers.

Voilà pour ce premier article consacré aux sangliers, étonnamment discrets mais particulièrement nombreux dans notre forêt de Walheim. En espérant que ces quelques lignes vous permettront d'en savoir un peu plus sur cet animal très souvent décrié mais pourvu d'une réelle intelligence.

Vidéo : <https://bit.ly/ForetWalheim>



Urgence climatique

Les températures en forte hausse, la fonte de la glace sur les pôles et les glaciers, les hivers en régression avec une couverture neigeuse réduite, l'élévation du niveau des océans, les inondations catastrophiques, les tempêtes plus fréquentes, la sécheresse fondent un diagnostic implacable sur le réchauffement climatique. Ces modifications sont essentiellement causées par les activités humaines et découlent en grande partie des gaz à effet de serre (principalement la vapeur d'eau et le dioxyde de carbone présents dans l'atmosphère).

Réchauffement de la planète

Les scientifiques s'accordent pour dire que la température moyenne du globe a augmenté d'un demi-degré Celsius par rapport au siècle précédent, que la quantité de dioxyde de carbone dans l'atmosphère est en augmentation depuis deux siècles et que le dioxyde de carbone est le gaz à effet de serre influençant le plus sur le réchauffement de la planète.

Dans le dernier rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) les climatologues estimerait l'augmentation de la température de la surface de la Terre en moyenne entre 1,4 °C au minimum et 5,8 °C au maximum sur la période de 1990 à 2100.

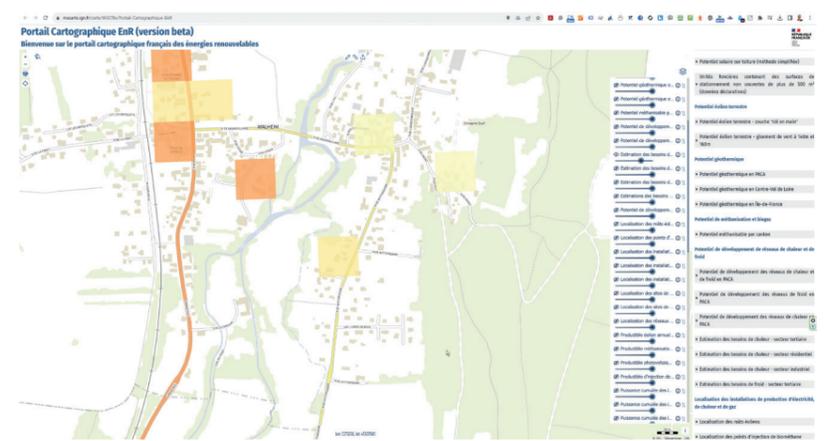
Face à ces constats, les pays réagissent différemment. Certains ont pris la pleine mesure des dangers encourus, d'autres continuent à polluer. A ce jour, les diagnostics ayant été posés, la France s'est donnée pour mission de réduire les émissions de gaz et de trouver des solutions pérennes.

La loi énergie-climat

La loi énergie-climat du 10 mars 2023 inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'accord de Paris.

Le texte fixe les principaux objectifs et porte sur quatre axes principaux :

- Réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles
- Arrêt de la production d'électricité à partir du charbon
- Installation de panneaux solaires
- Lutte contre les passoires thermiques



Identifier, pour chaque territoire, la ou les possibilités de développer des actions visant à économiser l'énergie et à en produire selon les caractéristiques de l'environnement immédiat, constitue la première démarche à envisager. Vous pourrez à cet effet consulter le site Géoportail enr qui recense pour chaque commune les pistes envisagées. Cet outil met à disposition des données objectives, compilables sur le territoire ainsi que des pré-traitements de ces données, pouvant servir d'outils d'aide à la décision pour les collectivités et les particuliers.

Notre commune suit attentivement les déroulés des mesures d'accompagnement de cette loi en participant à des réunions d'information organisées par la Comcom Sundgau. Nous étudierons avec soin les possibilités de bénéficier des aides techniques et financières allouées dans le cadre de ce projet.

Les particuliers peuvent s'adresser à France Renov, Service d'accompagnement à la rénovation énergétique. Le dispositif SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) est un guichet unique pour vous accompagner dans vos travaux de rénovation thermique. Déployé à l'échelle du PETR du Pays du Sundgau, il vous permet de bénéficier de conseils gratuits, neutres et objectifs, et d'un accompagnement sur vos problématiques techniques et financières liées à la rénovation énergétique.

->Plus d'informations auprès du Conseiller du PETR du Pays du Sundgau - 03 89 25 96 68 - conseiller.renovation@pays-sundgau.fr

Portail cartographique : <https://bit.ly/ignClimat>

En zoomant sur la carte et découvrant notre commune, vous ferez défiler le ruban indiquant les potentialités précises de notre village.



Environnement divers

L'or des tournesols

Sur les hauteurs de Walheim, « auf dem Berg », de vastes champs de tournesols ont fleuri en ce début d'automne, pour le plus grand plaisir des promeneurs d'ordinaire lassés de la monotonie du maïs. En plus de leur intérêt esthétique et paysager, ces fleurs lumineuses renforcent la biodiversité.



« Les champs de tournesol se multiplient en Alsace depuis deux ans, c'est une culture d'été rentable et adaptée aux changements climatiques. La guerre en Ukraine a provoqué la flambée du prix de ce produit suscitant l'intérêt de nombreux agriculteurs » souligne Nicolas Meyer, journaliste de France 3 Grand Est, dans son reportage du 30 juillet 2023. En effet le tournesol ne nécessite que très peu d'engrais, il supporte bien des apports naturels irréguliers en eau, tout en assurant un rendement stable. En cas de sécheresse, la plante, mieux enracinée, s'en sort mieux par rapport à d'autres productions et parcelles qui seraient en difficulté au même moment.

Ses atouts : rentable et favorable à l'environnement

Le tournesol attire une multitude de coccinelles à la recherche de pucerons, ce qui permet d'éviter l'utilisation d'insecticide. À la floraison, au mois de juillet, les insectes pollinisateurs s'en donnent à cœur joie pour consommer du nectar. C'est un atout important pour la biodiversité.

A Walheim, à l'initiative de nos agriculteurs, les amateurs de nature se réjouissent de la floraison de ces champs de tournesol ; tout en espérant le retour de « l'or des collines » l'an prochain...



De nouvelles haies pour lutter contre les coulées de boue

Sur le versant ouest de la colline, en prolongement de la rue de la forêt, une haie de protection a été implantée depuis 2017 sur une parcelle appartenant à Monsieur Roy qui a compris le bien-fondé de la lutte contre les coulées de boue. Les arbustes qui la composent constituent également un îlot de biodiversité qui accueille la petite faune.

Il nous a paru intéressant, dans le cadre de son entretien, de participer à l'action menée par la Fédération de chasse du Haut-Rhin qui poursuit les mêmes objectifs que les nôtres, à savoir protéger et favoriser la flore et la microfaune locales.

La Fédération de chasse du Haut-Rhin fournit des packs d'arbres et d'arbustes pour compléter le dispositif existant. Ces végétaux sont entièrement financés par l'OFB (Office français de la Biodiversité)

Une action sera aussi menée à l'école du village (projet d'école) en liaison avec Monsieur Braun de la Fédération qui se rendra sur place pour expliquer aux élèves l'objectif de cette action.

Parallèlement, Monsieur Roy, exploitant agricole, a donné son accord pour nous permettre d'intervenir au niveau de cette haie existante en débroussaillant et en implantant les espèces arbustives et arboricoles fournies par la Fédération de chasse.

Au courant de cet automne, la commune, les élus ou agents communaux et les bénévoles procéderont à ce nettoyage et à cette nouvelle implantation.

Le Verger de Walheim



L'association du Verger de Walheim est sortie cette année de ses activités habituelles.

Nous avons choisi de fournir de l'aide aux Ukrainiens par l'intermédiaire de l'un de nos membres qui s'est rendu en Pologne au mois de juillet.

Après avoir atterri à Varsovie, il a pris la route pour rejoindre la ville de Chelm, dans le sud-est de la Pologne, située à 25 km de la frontière ukrainienne.

Là, il s'est rendu au Centre d'aide humanitaire et médicale à l'Ukraine dans lequel une équipe de bénévoles réceptionne les dons récoltés dans tous les pays d'Europe, réalise le tri et organise l'acheminement routier vers le pays en guerre.



Durant une semaine, Nathan a accompagné l'équipe dans leurs tâches quotidiennes.

Parmi le matériel le plus recherché, figurent les produits d'hygiène. Financé par notre association, nous avons décidé de privilégier les enfants. Il s'est donc approvisionné en couches, lait maternisé, céréales, lingettes, etc...



Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce centre d'aide : <https://helpukraine.center>



Donneurs de sang



Don de sang...une grande chaîne de solidarité

Vous donnez votre sang ou vous envisagez d'en donner mais connaissez-vous le trajet d'une poche de sang ? Il implique de nombreux acteurs, en commençant par le donneur bien sûr jusqu'au corps médical hospitalier en passant par toutes les équipes de l'EFS (Collecte, laboratoire, distribution, conseil transfusionnel...). Tous forment une grande chaîne de solidarité et font du don du sang une dynamique de partage, généreuse et citoyenne.

Des tests biologiques pour être sûr de pouvoir utiliser le sang

Après l'entretien préalable au don, l'infirmier.e qui réalise le prélèvement recueille également des tubes-échantillons, envoyés immédiatement dans un laboratoire de biologie médicale où ils subissent toute une série de tests qui servent à dépister d'éventuelles anomalies dans le sang du donneur : virus, bactéries, etc. C'est ce qu'on appelle la qualification biologique des dons. La moindre anomalie écarte du circuit transfusionnel la poche en question. Le donneur est immédiatement averti.

Un traitement préparatoire pour séparer les différents composants du sang

Le jour même du prélèvement, les équipes de l'EFS entament la préparation de ce qui sera réellement utilisé. Les produits sanguins ont en effet une durée de conservation limitée. Leur traitement rapide garantit la qualité des produits sanguins.

Puis la poche est filtrée et les globules blancs sont retirés. Elle est ensuite centrifugée. Cette opération permet de séparer les composants du sang restants : les globules rouges, le plasma et les plaquettes. On ne transfuse jamais du sang dit « total » à un malade. Mais uniquement le produit sanguin dont il a besoin (globules rouges, plasma, ou plaquettes). Ainsi un don du sang peut aider 3 patients différents ! En 1h, un seul don peut donc sauver 3 vies !

Une logistique bien orchestrée pour sauver des vies

Les produits sanguins sont prêts à être distribués aux 1 500 hôpitaux et cliniques que l'EFS approvisionne. Sachant qu'ils sont périssables et que la demande est incessante, les équipes font preuve d'une extrême réactivité tout en respectant des conditions de sécurité optimales.

Les activités de notre amicale :

Les 3 collectes organisées en 2022 ont permis de recueillir 173 poches de sang pour 189 personnes qui se sont présentées.

L'Assemblée Générale de 2023 a permis d'honorer les donateurs de 2021, 2022 et 2023.



La recette de l'opération « sacs isothermes » proposés dans le village permettra aux donateurs de partager un bon repas après chaque collation. Merci à tous pour votre générosité !

Nos collectes de sang en 2024

Les mardis 20 février, 2 juillet et 26 novembre de 16h30 à 19h30 à la salle polyvalente

Cawal'Tag 10 ans déjà

Challengés par l'éprouvante saison post - Covid de 2021 - 2022, Cawaltag a enchaîné sur une nouvelle saison festive mais ambitieuse : « 2022 - 2023 : 10 ans Déjà ! »

En septembre 2022, de nouveaux animateurs et de nouvelles activités ont permis d'enrichir notre offre d'activités à 32 heures/semaine. Biking Indoor, Step, Swiss Ball, Marche Nordique, et VTT ont intégré le planning Cawaltag. Après une saison 9 dont les effectifs ont été impactés par les mesures barrières Covid (vaccination obligatoire, pass sanitaire, pass vaccinal, ... et j'en passe ...), nous avons enregistré 120 membres supplémentaires qui portent notre effectif à 415 membres et 538 inscriptions à nos activités.

Relancer les effectifs était notre priorité, mais nous souhaitons profiter de cette saison spéciale pour redynamiser l'image de l'association, fêter nos 10 ans, et réaliser un dixième grand gala de danse.

Communication

Un travail a été fait sur la communication de l'association. Le logo a été modifié, et le slogan « Bien plus que du sport » apparaît maintenant en signature. Pour dynamiser notre com, nous avons également confié un projet vidéo à deux étudiants de l'Université de Mulhouse, qui ont réalisé une jolie vidéo de présentation de nos activités, disponible sur nos réseaux sociaux et cawaltag.fr.

10 ans déjà !

Le 6 mai, Cawaltag a investi le stade de Walheim et la salle polyvalente pour une journée de testing gratuit et un dîner dansant avec nos membres et de nombreuses personnes externes à l'association. Virginie Schaeffer, notre animatrice de Yoga et chanteuse était évidemment de la fête avec le Camion à Chansons pour l'apéro-concert.



« Univers'elles »

Notre Gala de danse 2023 avait pour thème « l'univers ». 150 danseuses et d'étranges astéroïdes se sont produits sur la scène de l'Espace Grün de Cernay. 870 spectateurs nous ont fait l'honneur de remplir la salle. L'accent a été mis sur la vidéo et les costumes pour élever le niveau du spectacle. Encore une fois, nos jeunes stagiaires ont été sollicités pour la réalisation de l'affiche du spectacle, de la bande annonce, de la modélisation de la fusée Cawaltag en 3D, et d'un tournage sur fond vert en studio avec des danseuses aussi à l'aise sur scène que face à la caméra.

Cette saison n'aurait pas pu être aussi riche sans l'implication des membres, des animateurs, du Comité, et de la Commune de Walheim que je remercie pour son soutien à l'association depuis 10 ans. Cawaltag vous souhaite « bien plus » qu'une bonne et heureuse année 2024 !

Vincent DESCHUYTER
Président Association Cawaltag
www.cawaltag.fr



Club de l'amitié

Créée en 1985, notre association a pour but (comme le stipulent les statuts) « la lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, des retraités et préretraités, et de celles et ceux qui ne peuvent plus travailler pour raison de santé, de maintenir le contact avec les jeunes générations, la propreté et les traditions du village ». Fin septembre 2022, nous avons repris nos activités mensuelles avec lotos, belotes et rummikubs lors de nos après-midi récréatives à la salle polyvalente de Walheim. Nous clôturons l'année avec le repas de Noël qui a lieu à Illfurth au Restaurant au Coq.

Venez nous rejoindre lors des après-midi du deuxième jeudi du mois pour les divers jeux de société et les rencontres et discussions avec les membres du Club.

Nous souhaitons à tous pour la nouvelle année nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Le Comité

Bernard WITTMANN, Président, Jean-Jacques LOEWERT, Vice-Président, Lucienne BURG, Secrétaire, Gaby ZURBACH, Trésorier, Nicole TONIOLO, Assesseur.

Club de l'amitié

1 Rue de la Forêt - 68130 Walheim
Tél. : 07 85 54 92 92 -
E-mail : clubamitie.walheim@orange.fr



De fil et de cœur



Depuis 10 ans, en réponse à l'appel de Valérie (Présidente de l'Association « Les petits bonnets de l'espoir » dans le Bas-Rhin), nous confectionnons des bonnets, casquettes, pochons, distribués dans les Hôpitaux du Haut-Rhin, aux personnes atteintes de cancer, avec perte de cheveux.

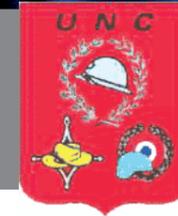
En mars 2019, élaboration des Statuts pour notre Association « De fil et de cœur » afin de poursuivre notre action. Depuis 2019, plus de 4300 bonnets et 115 pochons ont été livrés dans les Hôpitaux. En 2020, la COVID a creusé un fossé au sein de l'Association. Initialement à 17 bénévoles, nous ne sommes plus que sept couturières. Nos bonnets sont très appréciés par les malades. Malheureusement, leur nombre ne faiblit pas. Ces bonnets sont réalisés avec des tee-shirts en bon état, les pochons avec du tissu récupéré. Vous pouvez déposer ces fournitures auprès de la Présidente, E. BREYSACH 14a rue de Mignovillard Walheim.

- Participation en juin à la Journée de l'Association Psycho-Oncologie du Ht-Rhin.
- Participation en septembre à la Course des Mulhousiennes
- Participation en octobre à la marche à Richwilleroise.
- Participation en novembre au shopping de Noël à Walheim

De Fil et de Cœur
14 rue de Mignovillard
68130 Walheim
www.defiletdecœur.fr - contact@defiletdecœur.fr



Amis des chats d'Alsace



UNC

Créée en 2016 à Galtingue (68), l'association Amis des Chats d'Alsace s'emploie à sauver, soigner, stériliser puis faire adopter des chats errants ou abandonnés.



L'association s'engage dans la sensibilisation des propriétaires de chats à l'identification, la stérilisation mais souhaite aussi prévenir la maltraitance animale. Elle sensibilise les maires des communes au problème de la surpopulation féline et, en collaboration avec les communes qui le souhaitent, organise des campagnes de trappage et stérilisation pour les chats dit «libres».

Les chats appartiennent à une espèce prolifique. Dès l'âge de 6 à 9 mois, les femelles peuvent avoir au moins deux portées par an, avec une moyenne de 2,8 chatons à chaque fois, dont la moitié sont des femelles. Cela signifie qu'après seulement 7 ans, et un taux de mortalité des chatons de 15 %, la descendance d'une seule femelle et de ses filles est théoriquement de plus de 10 000 chatons.

Les conséquences de cette surpopulation féline sont nombreuses :

- sanitaires (transmission de maladies)
- nuisances aux riverains
- impact sur la biodiversité
- éthique (souffrance animale et euthanasies)

Pour soutenir notre association :
Dons déductibles des impôts :
<https://bit.ly/AmisDesChats>

Email
amisdeschats.alsace@gmail.com



L'Union Nationale des Combattants est un passeur de mémoire.

Lors de notre assemblée générale, Monsieur Raymond AMMAN, ancien président et secrétaire, nous annonçait son départ du comité pour des raisons familiales sans pour autant quitter notre association. Nous le remercions pour tout le travail accompli au sein de notre comité. Un nouveau membre a été élu au comité en la personne de Hubert JUNCKER. Mikael ROBERT-FELLMANN a bien voulu prendre la fonction de secrétaire. Nous avons aussi pu enregistrer 8 nouveaux membres.

Je remercie tous les membres du comité, notamment Christiane GEITNER et Paulette DUCLOS pour leur engagement tout au long de l'année. Un grand merci également à notre porte drapeau et vice-président Gabriel ZURBACH, ainsi qu'aux autres porte-drapeaux Angel STAMPFLER et Mikael ROBERT-FELLMANN.

Lors de cette assemblée générale, j'ai remis l'ancien drapeau de notre association à Monsieur le Maire Michel PFLIEGER, pour lui donner une place d'honneur à la mairie. Un grand merci à la commune pour son soutien à l'UNC de Walheim.

Nous avons célébré le 8 mai la fin de la guerre 39-45 avec une messe et un dépôt de gerbe devant le monument aux morts, accompagnés des membres de l'UNC, des membres du Conseil municipal et des villageois de Walheim ainsi que de plusieurs porte-drapeaux.

Nous avons tenu une buvette et petite restauration lors du concert de Wendy organisé par la commune, ainsi qu'un stand de grillades pour le passage du tour d'Alsace. Ces deux manifestations ont rencontré un très grand succès. Merci à tous les membres qui y ont participé.

Une sortie a été organisée pour aller au mémorial de Schirmeck et au camp de Struthof, pour perpétuer le devoir de mémoire envers celles et ceux qui ont subi l'enfer de ces lieux. Au mémorial, j'ai déposé une gerbe avec Madame Suzanne GOERIG en souvenir de notre camarade Roger GOERIG qui était interné au camp de Schirmeck. Après le repas, nous nous sommes rendus au camp de Struthof où nous avons déposé une gerbe avec notre vice-président Gabriel ZURBACH, Madame Suzanne GOERIG et Jean Luc BUCHERT, président de l'UNC d'Aspach.

Lors de l'assemblée générale du sous-groupe de l'arrondissement d'Altkirch qui s'est déroulée à Aspach, notre association a remis le drapeau du sous-groupe à son président, Mr Gérard ARNAUD, après avoir rayonné un an aux côtés de notre propre drapeau lors de nos manifestations patriotiques. Le drapeau du sous-groupe est désormais entre les mains de Jean Luc BUCHERT, président de l'UNC d'Aspach. Durant cette cérémonie, 2 membres de l'UNC de Walheim ont été récompensés par la médaille du mérite de l'UNC pour leur engagement associatif : Mr André HEMMERLIN, médaille vermeil & Antoine STAMPFLER, médaille d'argent.

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée après la messe, devant le monument aux morts, avec un dépôt de gerbe. Monsieur Stanislas PIEDRAS a été décoré de la médaille d'argent du mérite de l'UNC et Monsieur Mikael ROBERT-FELLMANN, de la médaille de bronze. Une paire de gants, un calot et une cravate arborant « jeune de l'UNC » ont solennellement été décernés à Angel STAMPFLER, notre jeune porte-drapeau.

Le 3 décembre, notre association a également commémoré la fin de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Nous avons rendu hommage à nos camarades disparus pendant ces conflits lors d'une messe, suivie d'un moment de recueillement devant le monument aux morts de la commune. Une médaille du mérite de l'UNC de bronze a été remise à Gabriel ZURBACH,

Si rejoindre une association patriotique vous intéresse ou si vous avez des questions, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse suivante unc68.walheim@gmail.com ou via notre page Facebook « UNC de Walheim ».

Le président, les membres du comité et l'ensemble des membres de l'UNC de Walheim vous souhaitent de passer de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2024, avec nos meilleurs vœux de santé.

Le Président de l'UNC de Walheim, Antoine STAMPFLER



Conseil de fabrique / Paroisse

Nous voulons partager avec vous quelques moments forts de la vie de notre paroisse.

Crèche vivante

Lors de la messe de la Nativité, un groupe d'enfants a animé la célébration en mimant l'Évangile de la naissance de Jésus. Ce fut une célébration belle et priante, rehaussée par les chants de Noël de la chorale. Nous vous invitons, cette année encore, à venir en famille partager ce beau moment.



Photo : Danièle Martin

Rameaux

Le Conseil de fabrique a renouvelé la vente de rameaux qui a rapporté la somme de 509 €. Les membres du conseil remercient toutes les personnes tant celles qui se sont investies pour la fourniture du buis que celles qui ont consacré du temps pour la réalisation de ces beaux rameaux.

Grand nettoyage

Actuellement, 2 équipes de bénévoles se relayent pour nettoyer notre église.

Pour les aider dans cette tâche, le Conseil de Fabrique a organisé un nettoyage complet le 23 septembre. Pour clore cette matinée, le joyeux groupe a partagé un moment convivial autour du verre de l'amitié.

Le conseil remercie toutes les personnes qui ont participé à ce « grand nettoyage » mais également celles qui rendent ce service toute l'année, si fidèlement.

Toutes nos équipes manquent de bénévoles, tant pour le nettoyage que pour le service liturgique (lecteurs, choristes, fleuristes, sacristain, musiciens...). Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés ! N'hésitez pas à contacter la présidente du conseil de fabrique au 03 89 40 91 93.



Messe de la rentrée du 1er octobre

En ce début de la nouvelle année pastorale, le Père Nicolas MONNEAU a célébré la messe interparoissiale de la rentrée à Walheim avec la participation des chorales de nos 8 paroisses.

Pour celles et ceux qui le souhaitaient, elle a été précédée d'une marche à travers champs, au départ de la Burnkirch à Illfurth vers l'église de Walheim. Cette célébration a rassemblé les enfants venus en famille, les jeunes et moins jeunes.

Après la bénédiction des cartables, l'assemblée a été invitée au verre de l'amitié offert par la messe et les membres du Conseil Pastoral.

Les membres du Conseil de Fabrique vous remercient pour vos dons (fleurs, chauffage, etc...) votre soutien, votre générosité et votre confiance. Le Père Nicolas, Marc, Frédérique, Cathy, Martine et Christiane vous souhaitent un heureux NOËL et une très bonne année 2024.



Photo : Gwendoline Stampfer

Histoire et Mémoire d'Alsace

Quelques nouvelles du front

L'année 2023 était chargée pour notre association avec multiples événements. En juin, le marché aux puces fut un grand succès avec plus de 200 stands. Nous avons fait notre habituelle bourse militaria qui se déroule toujours le premier samedi du mois d'octobre. Pour peaufiner cet événement, avons organisé un rassemblement de véhicules anciens le même weekend, ce qui nous a permis d'accueillir plus de 170 véhicules différents (mobylettes, motos, voitures et tracteur anciens).

Pour l'année 2024

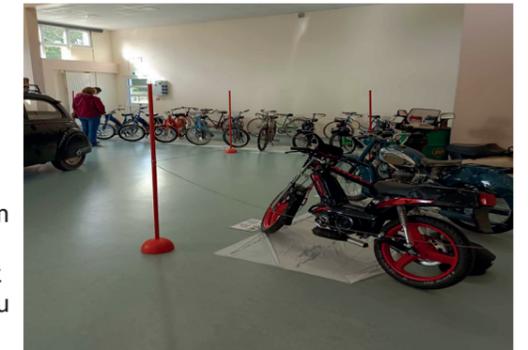
Le marché aux puces se déroulera pour partie dans la rue du stade, mais aussi dans la rue Mignovillard. Cela nous permettra d'agrandir le marché aux puces et d'avoir un accès beaucoup plus large pour pouvoir faire circuler les secours.

Date de nos événements à Walheim en 2024

- Marché aux puces - dimanche 26 mai
- Bourse militaria - samedi 5 octobre
- Rassemblement de véhicules anciens - dimanche 6 octobre

Évènements extérieurs en 2024

- Commémoration du débarquement du 6 juin en Normandie 80 ans
- Reconstitution historique du week-end 12, 13 et 14 juillet à Uffheim
- Reconstitution 14-18 à la gare de Sentheim du 15 au 18 août
- Reconstitution historique à la citadelle de Belfort du 24 au 25 août
- Commémoration de la Libération sur plusieurs jours la semaine du 21 novembre à Altkirch, Walheim, Rosenau, Brunstatt, Carspach



Belarot 21

QUAND LOISIR RIME AVEC BONNE HUMEUR, ça s'appelle BELAROT 21 !



Depuis quelques mois, dans la commune de Walheim, l'Association BELAROT 21 a vu le jour. Nous remercions chaleureusement le Maire, Michel PFLIEGER, et l'ensemble du conseil municipal car sans leur soutien rien n'était possible.

Dans la morosité actuelle qui pousse les gens à l'isolement, nous avons décidé de relever le défi d'apporter convivialité et bonne humeur au sein du village, en proposant de se retrouver pour jouer à la belote et au tarot.

Aucun niveau de jeu n'est requis, nous nous adressons aux débutants (initiation par nos soins) comme aux joueurs confirmés.

Alors, n'hésitez pas ! Venez nous rejoindre les mardis de 14h à 19h, et les vendredis de 19h à 24h (petite restauration sur place sans obligation). Pour une cotisation modique de 12€ à l'année, venez faire le plein de bonne humeur ! Toute l'Équipe vous attend avec grand plaisir, au Club House, Rue du Stade à Walheim. Venez nombreux !

Etat civil 2023

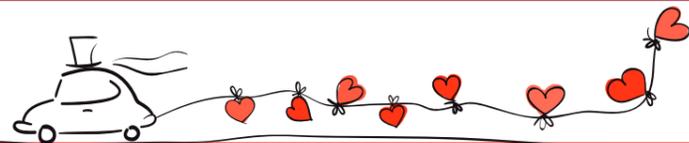
Etat civil 2023



NAISSANCES (jusqu'au 18/11/23)	Date	Lieu de naissance
• Elena ANTONIO RUESS	12 mai 2023	MULHOUSE
• Eleyana, Nathalie, Sandrine FICHER	25 juin 2023	MULHOUSE
• Julyana RUETSCH	20 août 2023	MULHOUSE
• Ömer GULERYUZ	6 septembre 2023	MULHOUSE

BAPTEME CIVIL*	Date
• Selena Anita Mina RISS RUBINO	30 juillet 2023
• Mélody CARMONT	3 septembre 2023

*Le baptême civil, appelé également baptême républicain, est destiné à faire entrer un enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs de la République. C'est un moyen de célébrer la venue au monde d'un enfant sans connotation religieuse. Il est accessible à tous les parents, y compris les athées ou ceux de religion différente. Il permet de donner à un enfant un parrain et une marraine sans avoir à passer par l'église. Le parrainage civil remonte à l'époque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est à dire à la révolution française. Il a été institué par le décret du 20 prairial an II, le 8 juin 1794. Après être tombé en désuétude pendant près de deux siècles, il connaît ces dernières années un engouement croissant en France. Alors qu'il a été autrefois instauré comme une mesure anticléricale, le baptême civil est aujourd'hui plutôt apprécié comme un complément ou une alternative au baptême religieux. Un baptême civil se déroule toujours à la mairie et c'est à elle qu'il faut s'adresser pour l'organiser. Il est important de préciser qu'il n'existe aucun texte officiel qui prévoit le baptême civil, et rien n'oblige les mairies à le pratiquer. Mais à Walheim, c'est avec grand plaisir que nous répondons favorablement aux parents qui en font la demande, même si c'est un dimanche, comme cela a été le cas les deux fois cette année.



MARIAGES (jusqu'au 18/11/23)	Date
• Stéphane Antoine WINNINGER et Renée Pierrette ANDREINI	18 mars 2023
• Luc BIEHLER et Amélie Gilberte PFLIEGER	24 juin 2023
• Quentin Nicolas GUTZWILLER et Juliette Anne BABO (Mariés à Berentzwiller)	5 août 2023
• Thierry HIEBEL et Agnès EBOSSO ASSIENE (Mariés au Cameroun)	24 août 2023
• Christophe Yvan FEST et Sandra Cécile KLINGER	18 novembre 2023

PACS (jusqu'au 18/11/23)	Date
• Ludovic ANTONIO et Elisa, Françoise, Carole RUESS	18 avril 2023
• Thomas, Emmanuel, Jean-Antoine, Noël CARLADOUS et Léa BAUM	30 juin 2023
• Corentin, Bruno FISCHER et Ambre, Marie-Andrée ALMEIDA	18 août 2023
• Jonathan HEMMERLIN et Laure, Véronique SCHMITT	23 août 2023



NOCES DE DIAMANT	Date
• François HUGELE et Andrée GOERINGER	6 juin 2023

NOCES D'OR	Date
• Bernard ALVES DA CRUZ et Anna COLICCHIA	2 mars 2023
• Aimé WOLF et Marie Antoinette SCHOENBOCK	16 novembre 2023

La DOYENNE	Date	Age
• Suzanne GOERIG née PFLIEGER	20 avril 2023	97 ans

LES GRANDS ANNIVERSAIRES	Date	Age
• François HUGELE	20 avril 2023	90 ans



DECES (jusqu'au 18/11/23)	Date	LIEU
• Charles Arthur KREBS	20 décembre 2022	WALHEIM
• Louis Robert GOERIG	4 janvier 2023	WALDIGHOFFEN
• Stéphanie LOTZ	21 janvier 2023	MULHOUSE
• Carine Francine HAAS	15 février 2023	MULHOUSE
• Marie-Elise LOTZ veuve HOGG	17 février 2023	PFASTATT
• Christian HARNIST	15 mars 2023	MULHOUSE
• Christophe Emmanuel KECK	19 août 2023	WALHEIM
• Anne-Marie RENGER née KLEIBER	1 ^{er} septembre 2023	SAINT-XANDRE
• Monique Marie DUSS née HORNY	5 septembre 2023	WALHEIM
• André Fernand FREY	13 septembre 2023	ALTKIRCH
• Jacques Georges GOERIG	6 octobre 2023	MULHOUSE

Usages et règles



Usages et règles

Éviter le stationnement gênant sur les trottoirs et sur la voie publique

Il est rappelé aux automobilistes que le stationnement de leur véhicule ne doit pas entraver le passage des piétons, notamment des parents avec leurs poussettes. Le passage des véhicules de secours, engins agricoles ou de chantier doit rester possible dans les rues. Le stationnement gênant, abusif ou dangereux est passible d'une amende de 135 € et d'un retrait de 3 points sur le permis de conduire.

Entretien des trottoirs et les caniveaux

Dans les voies livrées à la circulation publique, les propriétaires, les professionnels et occupants des immeubles riverains sont tenus, chacun au droit de sa façade, de balayer ou faire balayer une largeur égale à celle du trottoir et de maintenir en bon état de propreté le caniveau (ou fil d'eau). De plus, en hiver, les riverains doivent déneiger le trottoir devant chez eux.

Élaguer les arbres, arbustes et haies : rappel des règles en vigueur

La commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est **obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public**. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Les riverains doivent obligatoirement :

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).



Chiens :

De nombreux incidents nous ont été signalés suite à la divagation des chiens dans la commune. **Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse** afin de ne pas importuner les passants et en forêt pour respecter le gibier. De même, nos trottoirs ne sont pas des «crottoirs ». Si l'aboiement est jugé anormal (long, répété ou très fort), les forces de l'ordre établiront un procès-verbal accompagnant une mise en demeure d'en finir avec la nuisance. Le propriétaire du chien qui aboie anormalement peut écoper d'une amende de 450 euros, voire la confiscation du chien.

Respecter les limitations de vitesse pour des raisons de sécurité évidentes.

Battues de chasse : Pour connaître les dates, consultez notre site <https://bit.ly/walheim-chasse>



Tarifs de location de la salle polyvalente

pour les personnes payant un des impôts directs ou habitant à Walheim

Petite salle	Petite salle et cuisine	Grande salle	Grande salle et cuisine	Grande salle, petite salle et cuisine
70 €	120 €	100 €	150 €	250 €

Incivilités et dégradations :

Nous déplorons de nombreuses incivilités et dégradations commises sur les équipements et bâtiments communaux : luminaires cassés, gouttière arrachée, auvent cassé, aire de jeux vandalisée, graffitis... Ces incivilités quotidiennes nuisent à la qualité de vie de chacun et **représentent un coût non négligeable pour la collectivité**. Le vandalisme est l'ensemble des actes constituant une atteinte volontaire aux biens privés ou publics et commis sans motif légitime. Ces faits sont sanctionnés par la loi en fonction de leurs circonstances, de la nature du bien attaqué et de l'importance des dégâts causés. Il peut s'agir par exemple de vitres brisées, de tags... Dans tous les cas, la victime peut demander la réparation de son préjudice.



Déclarations de travaux :

Si vous envisagez d'effectuer des travaux de création ou d'extension de surface, qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment, de changement de destination d'un local, de construction d'une piscine, etc..., adressez-vous à la mairie. **Ces travaux peuvent nécessiter la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France peut également être requis.**

Respect de notre environnement

Il est rappelé que les dépôts sauvages sont interdits et qu'ils dénaturent nos campagnes et forêts. Pour le dépôt de déchets en forêt (des **végétaux aux gravats ou tout autre déchet**), il est fait application de l'article 161-1 du Code forestier et 635-8 du Code pénal. Il est encouru une amende de 5^e classe pouvant aller jusqu'à 1 500 €, des peines complémentaires telles que la confiscation du véhicule et la suspension du permis de conduire, ainsi que les dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Nous attachons une grande importance au respect de notre environnement !

Respecter la réglementation liée au bruit :

Les appareils bruyants (comme les tondeuses...) sont à utiliser en semaine : de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h. **Dimanche et fêtes : leur usage est à proscrire !**

Consultez l'arrêté municipal : <https://bit.ly/walheim-bruits>



En cas de bruit anormal, véhicule suspect ou autre signalement d'infraction ou de suspicion d'infraction, composez le 17 (Gendarmerie)

Agenda du Conseil Municipal

(Jusqu'au 2 novembre 2023)

Nombre de réunions en CM : 8
Nombre de réunions en commission : 20
Interventions : 16 journées <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretiens divers ➤ Distributions diverses ➤ Préparation et rangement lors des animations ➤ Préparation, mise en place déco Pâques et Noël ➤ Participation au Tour d'Alsace
Communication : 20 journées <ul style="list-style-type: none"> ➤ Site web et hébergement, réseaux sociaux, bulletin municipal



Infos pratiques

Economie locale

Urgences

Samu : 15 - Police Secours : 17 - Pompiers : 18 - Appel d'urgence européen : 112
 Gendarmerie d'Illfurth : Tél. : 03 89 25 40 06 - Brigade Verte : 03 89 74 84 04
 Numéro d'urgence pour personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler : 114
 Commissariat Central de Mulhouse : Tél. : 03 89 56 88 00 (ou le 17)
 Violences femmes Info : 3919
 Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG : Tél. : 03 88 37 37 37
 ENEDIS (électricité), sécurité, urgences, dépannages : Tél. : 09 72 67 50 68
 G.D.F. (gaz) sécurité, urgences, dépannages : Tél. : 0 800 47 33 33
 SOS Médecins 68, 19 rue d'Alsace - 68100 MULHOUSE : Tél. : 03 89 56 15 15
 SOS MAINS Mulhouse, 14 Bd du Président Roosevelt, 68100 Mulhouse : Tél. : 03 89 32 55 07
 Hôpital Saint Morand, 23 Rue 3ème Zouave, 68130 Altkirch - Tél. : 03 89 08 30 30

Enfance

Enfance en danger : allo119.gouv.fr



Regroupement Scolaire Intercommunal Tagolsheim-Walheim

École de Walheim : 75 Grand rue - Tél. : 03 89 40 11 39

École de Tagolsheim : 29 rue de l'Église - Tél. : 03 89 25 48 22

Périscolaire

Centre de Loisirs - Les Tilleuls 16 rue du Stade 68130 WALHEIM - Tél. : 03 89 40 16 84 ou 06 89 90 46 55

Multi-accueil « Les Cigognes » à Illfurth (pour les enfants de 10 semaines à 3 ans)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le multi-accueil au 03 89 89 10 19.

Relais Assistantes Maternelles « les Cigognes » Tél. : 03 89 25 55 68

Aide aux personnes âgées

Sundgau Accompagnement (SSIAD - Service de Soins Infirmiers à domicile) : Tél. : 03 89 40 66 47 (siège Quartier Plessier à Altkirch)

SAM : Pour bénéficier du Service d'Aide à la Mobilité (SAM) organisé par la Communauté de Communes Sundgau (CCS), il est nécessaire de compléter une fiche de renseignements et de la retourner avec les pièces justificatives au siège de la Communauté de Communes. www.cc-sundgau.fr

Rubrique : S'épanouir - Services à la personne

Transports solidaires : Ce service de proximité développe la solidarité d'un bassin de vie en reposant sur le bénévolat. Des chauffeurs-bénévoles accompagnent ponctuellement les personnes ayant un besoin de déplacement (rendez-vous médicaux, courses, entretiens d'embauche, etc.)

www.cc-sundgau.fr - Rubrique : S'épanouir - Services à la personne

Aide informatique (service bénévole du Conseil Municipal) : appeler le 06 85 53 39 34 pour un rendez-vous

Affichez votre identité

Pour faciliter l'identification des maisons et les locataires ou propriétaires, prière d'afficher clairement votre numéro d'habitation et votre nom sur la boîte aux lettres.

Les nouvelles entreprises ou associations de Walheim



Venez découvrir la nouvelle distributique 24/24h 7/7j avec les produits du Terroir de Marc et de l'Ami Ben Place de l'église devant l'école

Le Terroir de Marc
 Téléphone : 03 89 88 69 09 ou 06 73 48 99 74
www.leterroirdemarc.fr
www.facebook.com/leterroirdemarc



www.bit.ly/lamiben



Mousquetaires PIZZAS
 137 Grand Rue
 68130 WALHEIM
www.bit.ly/MousquetairesPizzas



Fleur Coiffure
 Salon de coiffure
 96, grand rue
 68130 Walheim
www.bit.ly/FleurCoiffure
 Téléphone : 07 69 03 03 71



Association de Parents d'Elèves de Walheim et Tagolsheim (APE WalTag)
 13 rue du Stade
 68720 Tagolsheim
 courriel : apewaltag@gmail.com
www.bit.ly/apewaltag



Les commerces ambulants à Walheim

- Le big truck (food truck) le mercredi soir place de l'église - <https://bit.ly/BigTruckWalheim>





Financer son vélo, même électrique, à un taux de 0 % taeg fixe c'est possible.

Au Crédit Mutuel, c'est naturel de s'engager pour faciliter les mobilités plus douces. C'est pourquoi nous proposons une offre de financement, pour toute la famille, qui rend le vélo plus accessible.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : pour un "Crédit Vélo"⁽¹⁾ d'un montant de 2500 € et d'une durée de 36 mois, vous remboursez 35 mensualités de 69,45 € et une dernière de 69,25 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0 % (taux débiteur fixe : 0 %)⁽²⁾. Montant total dû par l'emprunteur : 2500 €. Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiquées ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité de Travail et Invalidité Permanente, calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1^{re} cotisation mensuelle de 2,91 €, un montant total sur la durée du crédit de 53,79 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,40 %.

Une banque qui appartient à ses clients, ça change tout.

Crédit Mutuel

Région Altkirch

14 Place Xavier Jourdain – 68130 Altkirch

Tél. : 03 89 70 85 46 – Courriel : 03100@creditmutuel.fr

(1) Conditions au 01/06/2023.

(2) Les intérêts sont pris en charge par la Banque.

OFFRE DE CRÉDIT AFFECTÉ SOUMISE À CONDITIONS, jusqu'à 6000 € et valable jusqu'au 31/12/2024. Pour les particuliers. Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse de Crédit Mutuel. Délai de rétractation : 14 jours. Voir conditions détaillées en Caisse de Crédit Mutuel proposant cette offre et sur www.creditmutuel.fr.

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,6 millions de clients-sociétaires.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758.